

SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (PUITS)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Nom et coordonnées du requérant, incluant le numéro de téléphone et l'adresse courriel
- Nom, coordonnées et numéro de licence RBQ de l'entrepreneur (puisatier)
- Adresse des travaux
- Description des travaux
- Date de début et de fin de travaux
- Coût des travaux

LISTE DES DOCUMENTS ET AUTRES INFORMATIONS REQUISES ⁽¹⁾

<input type="checkbox"/>	Croquis et détails concernant la localisation du puits projeté sur votre terrain
	<p>Le croquis soumis doit inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La localisation du puits projeté sur votre terrain, incluant la distance de celui-ci avec les limites de propriété; <input type="checkbox"/> La distance entre le puits projeté et les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la résidence présente sur votre terrain (existante ou projetée), ▪ tout système étanche (fosse septique) situé sur le même terrain ou sur un terrain contigu, ▪ tout système non étanche (champ d'épuration) situé sur le même terrain ou sur un terrain contigu, ▪ toute aire de compostage, cour d'exercice, installation d'élevage, parcelle en culture, ouvrage de déjections animales, pâturage et/ou cimetière situé sur le même terrain ou sur un terrain contigu (si applicable); <input type="checkbox"/> La localisation de tout cours d'eau, lac ou plaine inondable (si applicable); <input type="checkbox"/> La délimitation de l'aire de protection immédiate du puits projeté. <p>* <i>Ces informations peuvent être incluses directement dans le formulaire soumis par le puisatier.</i></p>

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS

☐	Formulaire du professionnel qualifié (puisatier)
	<p>Le formulaire soumis doit être signé par un professionnel qualifié (puisatier) et inclure au minimum les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Le type d'ouvrage projeté (<i>ex. : puits tubulaire, puits tubulaire scellé avec collerette de bentonite sous supervision d'un professionnel, recreusement d'un puits existant ou autres puits</i>); ☐ Les informations de base concernant l'ouvrage projeté (confirmations requises à indiquer sur le document soumis) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ capacité de pompage estimée (<i>moins de 75m³/jour</i>), ▪ destinée à la consommation humaine, ▪ alimentation pour 20 personnes ou moins, ▪ matériaux neufs seulement, ▪ tubage installé conforme à la norme ASTM A-53, A-589 ou A-312, ▪ présence ou non de formation rocheuse à moins de 5 m de profondeur.
☐	Rapport d'attestation suite aux travaux
	<p>Le responsable des travaux doit transmettre à la Ville de Drummondville et au Ministre, dans un délai de 30 jours suivant l'exécution des travaux, un rapport attestant que ceux-ci sont conformes aux normes prévues au règlement.</p>

- (1) Tout document manquant doit être transmis dans un délai maximal de **45 jours** suivant l'ouverture de la demande pour compléter votre dossier, à défaut de quoi, nous procéderons à la fermeture de ce dernier. Les documents requis peuvent être transmis :
- en format numérique à l'adresse courriel suivante : info-permis@drummondville.ca (lors de la transmission, s.v.p. prendre soin de bien identifier votre envoi en indiquant dans l'objet l'adresse de référence pour les travaux);
 - en personne au comptoir du Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville situé au **415, rue Lindsay**.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec nous en composant le **311**.

Il est important de noter que cette liste est non exhaustive et qu'en tout temps, la Ville peut exiger d'autres documents et/ou informations supplémentaires afin de compléter le dossier pour fins d'étude.